

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MONTEREAU

Le Maire présente au conseil municipal le rapport d'activités 2024 de la Communauté de Communes du Pays de Montereau. Il est rappelé les différentes réunions du conseil communautaire (dont 06 séances publiques), du bureau ainsi que des commissions. Personnel employé par la Communauté de Communes : 45 agents. Il est également fait un point sur des sujets divers :

- Personnel : mutualisation, formations, santé, prévention.
- Budgets et Finances comprenant un budget principal et des budgets annexes liés au développement économique, les budgets annexes liés aux services publics à caractère industriel et commercial.
- Développement territorial : contractualisation (contrat pour la transition écologique)
- Développement économique : centre d'affaires du pays de Montereau, aménagement des parcs d'entreprises.
- Habitat : programme local de l'habitat 2017-2023, projet d'intérêt général, contractualisation du pacte territorial France Rénov' 2025-2027.
- Transition énergétique : aides financières ISOL'TOIT
- Urbanisme, tourisme, eau potable, assainissement,
- Bilan des services techniques, bilan des opérations de voirie (réfection voirie, signalisation horizontale), gestion des bâtiments communautaires, bilan de la lutte contre le frelon asiatique.

DÉCISION MODIFICATIVE N° 01-2025 (ÉCRITURES DE CESSION)

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la vente d'une partie de la parcelle A106 (03a 03ca) à la SNCF pour un montant de 606 €, des écritures de cession sont nécessaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'inscrire et voter ces écritures comptables, sur le budget de l'exercice 2025.

QUESTIONS ET AFFAIRES DIVERSES

Monsieur le Maire :

- Fait un point sur le projet d'aire d'accueil des gens du voyage, évoqué lors de la dernière réunion de l'Amicale des Maires du canton,
- Rappelle au conseil municipal le projet d'une installation Agriphotovoltaïsme présenté lors de la réunion du 19 juin 2025. La possibilité d'impliquer le citoyen dans le projet par un financement participatif avait été évoqué. La Société TSE demande si la commune souhaite toujours participer. Le conseil municipal donne un accord de principe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 45.